

NANTES, LE 13 MAI 2024

CHERS MANDATAIRES,

Chers mandataires,

Vous représentez l'URIOPSS Pays de la Loire au sein d'une ou plusieurs instances locales, départementales ou régionales et votre rôle est essentiel. En effet, inscrits dans notre projet associatif et stratégique, les mandats constituent un outil fondamental au service de notre action collective.

En 2024, votre URIOPSS assure plus de 120 mandats et représentations dont la moitié sont portés directement par des adhérents. Dans le souci de toujours mieux vous accompagner, la commission mandat, composée d'adhérents, d'administrateurs et de salariées œuvre à vous proposer des ressources utiles.

Cette année, outre un guide des mandataires et la mise à disposition de documents pouvant alimenter vos prises de position (plaidoyers, synthèses...), nous vous proposons une cartographie des différents mandats sur vos territoires. Vous bénéficiez également du soutien des chargés de mission, en particulier à travers l'attribution d'un référent à votre disposition pour vous aider dans l'animation de votre mandat. N'hésitez pas à prendre contact avec lui.

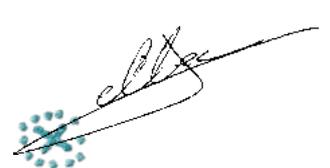
Par ailleurs, fort de vos retours positifs sur le courrier explicitant les positionnements de l'URIOPSS en 2023, nous vous en proposons une version 2024 sur quelques thèmes (non exhaustifs) identifiés par la commission mandat et les chargés de missions et conseils.

Nous vous invitons également à noter dans vos agendas la date du **5 juillet prochain, (13h45-16h)** à Angers, au Centre St Jean : une rencontre vous sera dédiée afin de vous permettre d'exprimer vos besoins et de tisser du lien avec les autres mandataires.

Vous remerciant pour votre engagement au service de notre collectif, nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Caroline URBAIN
Présidente

Cathy BELLEC
Directrice



POSITIONNEMENTS 2024 DE L'URIOPSS PAYS DE LA LOIRE (NON EXHAUSTIF)

ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX :

- Lutter contre le non-recours
- Favoriser l'accès à la citoyenneté

AIDANTS :

- Promouvoir le droit au répit
- Réfléchir sur les limites des aidants qui ne peuvent se substituer aux professionnels

ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS :

- Revaloriser les salaires pour tous en garantissant leurs financements et la reconnaissance du caractère essentiel des métiers du secteur, porteurs d'utilité sociale et de sens
- Augmenter le ratio maximum de personnes accompagnées par professionnel en équivalent temps plein
- Améliorer la qualité de vie et des conditions de travail des directions, cadres et professionnels des ESSMS, et préserver leur santé, en agissant sur l'organisation du travail, l'innovation managériale, les parcours professionnels et la prévention de l'épuisement
- Soutenir les gouvernances associatives dans leur fonction employeur pour renforcer la fidélisation des professionnels et l'attractivité des métiers et des organisations

Retrouvez notre [plaidoyer attractivité complet](#)

AUTONOMIE :

- Défendre une approche globale de l'autonomie tout au long de la vie, en répondant conjointement aux défis du vieillissement et à la prise en compte du handicap
- Lutter contre les ruptures de parcours, en particulier liées aux barrières d'âges (18-25 ans ; 45-60 ans) et aux pluri-vulnérabilités (personnes handicapées vieillissantes...)
- Favoriser le lien entre EHPAD, acteurs du domicile et associations du handicap
- Mettre en place un droit opposable à l'accompagnement
- Mettre en œuvre des services publics départementaux de l'autonomie
- Créer une prestation universelle autonomie, défendre la diminution du reste à charge et lutter contre les inégalités sociales
- S'assurer de l'adéquation et de la cohérence des décisions politiques au regard des besoins des personnes concernées sur chacun des territoires

Retrouvez notre [plaidoyer autonomie complet](#) et la [fiche dédiée au dispositif 50 000 nouvelles solutions](#)

INEGALITÉS TERRITORIALES / SECTORIELLES :

- Face à un constat de disparités fortes d'un département à l'autre, défendre une équité de traitement sans occulter les spécificités départementales
- Alerter sur la sectorialisation des politiques publiques de solidarité



LIEUX DE VIE / HABITER SON TERRITOIRE :

- Défendre et encourager le développement d'une politique de l'Habiter permettant une réelle inclusion sociale
- Encourager le développement d'une diversité de solutions complémentaires et d'orientations souples, permettant aux personnes de choisir leur mode d'habitat et l'accompagnement qui convient. Vigilance face à la modélisation de certains modèles
- Renforcer les coopérations entre les acteurs, en favorisant l'interconnaissance, pour permettre de sortir de la relation duelle et de l'opposition domicile / établissement
- Accompagner l'évolution du travail social pour prévenir les risques d'isolement des professionnels

Retrouvez notre [plaidoyer Habiter](#) complet

LUTTE CONTRE LES MALTRAITANCES :

- Sensibiliser et informer toutes les parties prenantes
- Financer les formations de promotion de la bientraitance et lutte contre les maltraitances et permettre un meilleur outillage des professionnels
- Renforcer l'interconnaissance et la coordination territoriale en matière de lutte contre les maltraitances et de promotion de la bientraitance
- Protéger les victimes et lanceurs-lanceuses d'alertes
- Organiser des groupes de suivi, indépendants et territoriaux, de suivi des politiques de luttes contre les maltraitances
- Soutenir financièrement les ESSMS pour leur permettre de sortir d'un système comptable et normatif

Retrouvez le détail de nos positionnements sur la [fiche dédiée aux Etats généraux des maltraitances](#), la [fiche sur la loi bien-vieillir](#) et notre [plaidoyer consacré à la qualité](#)

MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES EHPAD :

- Lutter contre la dégradation économique constante des EHPAD non-lucratifs
- Défendre la revalorisation salariale
- Exiger des taux directeurs et des financements permettant des taux d'encadrement bientraitance (*a minima* 8 pour 10)
- Ouvrir la gouvernance aux familles, aux CVS
- Valoriser la qualité des pratiques, les valeurs des associations

Retrouvez la [fiche dédiée au rapport Pirès-Beaune](#), les premiers travaux de l'URIOPSS sur le [modèle socio-économique des EHPAD](#) et l'[avis du CESE sur le soutien à l'autonomie](#)

PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ :

- Défendre le caractère non-lucratif du secteur de l'accueil de la petite enfance, dans un contexte de concentration de l'offre nouvelle au sein du secteur privé commercial
- Pour une qualité de l'accueil garantie en tout lieu du territoire et en particulier dans les petites structures associatives (crèches, micro-crèches)
- Renforcer les démarches d'accompagnement et de soutien aux parents dès le plus jeune âge, dans une optique de prévention des situations de défaillance éducative. Une attention doit être portée aux parents en situation de vulnérabilité

Retrouvez les fiches [Lucrativité et maltraitance dans les crèches : Pour une politique à la hauteur des besoins des enfants !](#) et le [secteur privé commercial avance ses pions pour redorer son image](#)

PLACE DU NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION :

- Lutter contre la facture numérique, tant chez les personnes accompagnées que dans les équipes qui les accompagnent et avoir une vigilance forte quant aux risques de rupture d'accès aux droits et de déshumanisation des liens sociaux
- Reconnaître l'intérêt du numérique comme vecteur de progrès mais défendre une priorisation vers l'accompagnement humain plutôt que vers les outils techniques

[Retrouvez la fiche dédiée aux travaux du collectif SI/GRADES](#)

PROTECTION DE L'ENFANCE :

- Anticiper des ruptures de parcours des enfants en situation de handicap suivis par la protection de l'enfance en favorisant, notamment, l'interconnaissance entre les acteurs. Valorisation des dispositifs de répit
- Maintenir la qualité d'accompagnement des enfants accueillis par des moyens humains renforcés
- Maintenir la qualité d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs par des durées de prise en charge suffisantes et une approche transversale de l'autonomie
- Renforcer l'attractivité des métiers en tension, d'autant plus ceux au sein des internats (articulation vie pro / vie perso) ; pénurie constatée dans 100 % des établissements. Sur ce sujet, voir [la fiche analyse enquête automne 2023](#)
- Développer la formation des professionnels à la suite des évolutions législatives

RÉFORME DES SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE :

- Ne pas ajouter de contraintes supplémentaires au cahier des charges, au risque, d'alourdir l'action et de ne pas répondre aux spécificités de vie et de territoire
- Défendre fermement le principe de la liberté associative, qui repose sur un accord des volontés de personnes qui décident d'unir leurs efforts au service d'un projet collectif sur un territoire. Les rapprochements doivent être consentis et non dictés par des logiques purement gestionnaires de court terme
- Inciter les Conseils Départementaux et l'ARS à une étude attentive de toutes les solutions proposées par les acteurs, dans la mesure où les propositions d'accompagnement pour les personnes correspondent au cahier des charges
- Valoriser et renforcer l'expertise de soins des professionnels des SSIAD afin d'éviter les glissements de tâches et assurer une stabilité RH indispensable à la pérennité de la qualité d'accompagnement au bénéfice des personnes accompagnées

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) :

- Inscrire la prise en compte des personnes vulnérables dans l'ensemble des politiques publiques environnementales territoriales et nationales et les enjeux climatiques dans l'ensemble des politiques publiques de santé et sociales
- Sensibiliser aux impacts des crises actuelles sur les plus vulnérables, en particulier aux impacts environnementaux (santé, qualité de vie...)
- Soutenir la participation de l'ensemble des parties prenantes aux démarches en faveur de la RSO, en particulier les personnes accompagnées et les professionnels
- Soutenir les dynamiques collectives de progrès, à travers des échanges dans une logique intersectorielle
- Faciliter l'accès aux outils de financement et dispositifs d'accompagnement

Retrouvez notre [plaidoyer complet](#) sur la RSO



SANTÉ :

- Défendre le droit d'accès aux mêmes soins quel que soit le territoire (urbain/rural)
- Favoriser le décloisonnement entre le médico-social et la santé. Ce qui implique, notamment, de travailler la prévention en médico-social et de favoriser la coordination avec les professionnels de santé libéraux
- Dénoncer les situations de tri du fait d'un manque de professionnels, notamment médical. Face à cette situation, l'URIOPSS est favorable au déploiement de professionnels spécialisés tels que les Infirmières en Pratique Avancée (IPA) pour surmonter ces manques et les difficultés d'accès au soin
- Favoriser le décloisonnement des politiques publiques
- Défendre le principe de libre choix et l'*empowerment*
- Soutenir les dispositifs de pair-aidance

Retrouvez l'[avis détaillé de l'URIOPSS sur le PRS](#), la [fiche d'expertise dédiée](#) et la [liasse d'amendements du réseau pour le Projet de Loi de Finance de sécurité Sociale \(PLFSS\)](#)

SANTÉ MENTALE ET ADDICTIONS :

- Défendre l'approche globale de la santé portée par l'ONU, qui s'attache à la santé physique, psychique et mentale, dans une logique de promotion de la prévention, de la résilience, de rétablissement et de lutte contre les inégalités
- Favoriser l'intégration des enjeux de santé au sein des politiques publiques destinées aux plus vulnérables, tout au long de la vie
- Renforcer les connaissances et compétences des professionnels et personnes concernées afin qu'elles aient accès des soins adaptés à leurs besoins
- Valoriser la pair-aidance et les savoirs expérientiels
- Faciliter l'accès au soin par une médiation et une coordination entre les différents acteurs concernés (psychologues, travailleurs sociaux, médecins...)

Retrouvez le [plaidoyer du réseau sur la santé mentale](#)

UBERISATION DU TRAVAIL SOCIAL :

- Dans un contexte de libéralisation du social, garantir l'éthique et la qualité de l'accompagnement et de l'accès aux droits
- Lutter contre la précarisation des salariés (salaires, qualité de vie au travail...)
- Face à l'intérim, soutenir les organisations dans la mise en place et le maintien d'emplois pérennes et stables nécessaires à un accompagnement de qualité

Retrouvez notre [plaidoyer complet consacré aux modèles socio-économiques associatifs](#)

